

## **À apporter à l'admission**

- Carte d'assurance-maladie
- Carte de l'hôpital
- Toute votre médication personnelle :
  - Pilules
  - Pompes **ET** aérochambre
  - Masques à nébulisateur personnel
  - Crèmes et onguents
  - Gouttes
  - Timbres (patch)
  - Produits naturels
  - Pansements prescrits
  - **Appareil à glycémie et**
  - **Lancettes personnelles si utilisées**

## **Les items suivants sont à titre indicatif :**

- Culottes d'incontinence (à enfiler ou avec attaches)
- Lingettes humides
- Mouchoirs (Kleenex)
- Savon
- Shampoing
- Crème hydratante
- Crème à raser
- Dentifrice
- Brosse à dents
- Brosse et peigne à cheveux
- Boîte à dentier
- Pastille pour nettoyage des dentiers
- Déodorisant corporel
- Vêtements et pyjamas, adaptés ou non
- Robe de chambre
- Pantoufles anti-dérapantes
- Sac magique
- Oreiller personnel

# *Guide d'accueil*

*Admission, Répît,  
Ajustement de médication*



*Maison La Cinquième Saison*

SOINS PALLIATIFS

*Accompagner, respecter, soulager dans un environnement privilégié*

*6900 rue des Pins*

*Lac-Mégantic, QC, G6B 2M1*

*Tél : 819-554-8129*

*Fax : 819-554-8135*

*soins@maisoncinquiemesaizon.org*



## **Câblevision et internet**

L'usage de la câblo-distribution et du wifi est sans frais. Des frais seront réclamés si la manette de téléviseurs et ou du câble étaient perdues.

## **Repas**

Les repas des résidents sont fournis gratuitement sur un horaire flexible à leur préférence. En-dehors des heures d'ouverture de la salle à manger le personnel ou un bénévole pourra répondre aux besoins ponctuels. Selon le choix du résident les repas et les collations peuvent être servis à la chambre ou à la salle à manger.

## **Buanderie**

L'entretien de la literie est assuré par la Maison. La lingerie personnelle du résident est sous la responsabilité des proches.

## **Boisson alcoolisée**

Le résident peut prendre un verre à l'occasion dans le respect des autres et sous supervision. L'alcool doit être fourni par les proches et le personnel soignant doit être avisé. En aucun temps les visiteurs ne sont autorisés à consommer de l'alcool à l'intérieur ou à l'extérieur de la Maison et de ses terrains.

## **Stationnement**

Les visiteurs doivent utiliser les stationnements prévus à cette fin à l'avant de la Maison. Aucun véhicule ne sera toléré en stationnement dans l'allée avant de la Maison.

## **Animaux domestiques**

Il sera possible de recevoir la visite d'un animal de compagnie après avoir avisé le personnel infirmier et dans le respect des règles suivantes :

- L'animal doit être propre, et surveillé étroitement par un visiteur,
- L'animal demeure dans la chambre du résident la porte fermée,
- L'animal doit être tenu en laisse ou dans une cage de transport à l'extérieur de la chambre et ne peut rester pour la nuit,
- L'animal ne doit en aucun temps déranger la quiétude des autres résidents et ne doit pas nuire au personnel soignant.

Définition d'animal domestique : Sont inclus les chiens, les chats et les oiseaux. Pour tout autre animal vérifiez au préalable avec la direction générale.

## **Propreté**

La collaboration de chacun est nécessaire pour assurer la propreté des lieux. Nous vous demandons de ne pas circuler avec vos bottes dans la Maison. Des couvre-chaussures sont disponibles à l'entrée mais **nous recommandons aux visiteurs d'apporter des chaussures d'intérieur**. Les manteaux devront être conservés dans la chambre du résident ou sur les crochets disponibles à l'entrée.

## **MISSION DE LA MAISON**

Permettre aux personnes en fin de vie de mourir dignement, dans un milieu favorisant leur bien-être physique, psychologique et spirituel avec l'aide de professionnels, de bénévoles et l'assistance de la famille.

## **NOTRE PHILOSOPHIE**

La Maison La Cinquième Saison reconnaît le droit à la dignité, à la vérité et au respect de chacune des personnes dans son individualité.

Nos soins visent la meilleure qualité de vie possible, tant pour le résident que pour ses proches. Les soins dans leur globalité visent le soulagement de la douleur et de la souffrance dans le meilleur confort possible. Aucun traitement n'est administré pour prolonger ou abrégé la vie, nous n'offrons pas l'aide médicale à mourir en nos murs mais accompagneront avec diligence les gens qui en feront la demande.

Nous offrons cependant la sédation palliative continue et de l'information à ce sujet est disponible auprès du personnel soignant et des médecins de la Maison La Cinquième Saison.

## **L'ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE**

Notre équipe est composée de personnes qui ont à cœur le confort à son maximum pour le résident et ses proches.

## **BÉNÉVOLES**

Les bénévoles sont au cœur des activités quotidiennes. Que ce soit par leur participation aux soins, à l'accompagnement, à la cuisine, à la réception ou au ménage, leur participation est essentielle aux activités de la Maison. Les bénévoles sont sélectionnés avec soin et ils bénéficient de formation continue.

## **PERSONNEL DES SOINS INFIRMIERS**

Le personnel infirmier est présent 24 heures sur 24 pour assurer le suivi et le confort de tous nos résidents. La coordonnatrice des soins et son personnel infirmier assure le contrôle des symptômes, supervise toutes les activités des bénévoles aux soins et communique avec le médecin pour assurer la continuité des soins. L'admission d'un nouveau résident est faite en collaboration avec le médecin traitant, le médecin de la Maison et la coordonnatrice des soins.

## **MÉDECINS**

Une équipe médicale composée de médecins expérimentés assure le service de garde.

## **AIDE PSYCHOLOGIQUE**

Une équipe de bénévoles assure l'accompagnement des familles. Lorsque le besoin se fait sentir un professionnel offre le soutien psychologique. S'il en fait la demande et selon le choix du résident la visite d'un prêtre ou d'un pasteur est disponible.

## **NOS POLITIQUES**

Les politiques de la Maison ont été conçues dans le but d'assurer le respect de chacun. Ces politiques doivent être respectées tant par le personnel, les résidents, les bénévoles et les visiteurs.

### **1) Frais d'hébergement et de restauration**

Les résidents sont logés, nourris et soignés gratuitement. Le résident assume les frais liés à sa médication soit personnellement ou via une assurance privée. Ceci peut inclure des médicaments dont le coût n'est pas couvert par la RAMQ ou des médicaments d'exception jugées essentielles au mieux-être du résident. Le résident assume aussi le coût des articles d'incontinence ainsi que les objets d'usage personnel comme par exemple des mouchoirs de papier, eau en bouteille, boissons gazeuses, savon et crème personnels etc. Le résident assume aussi les coûts des pansements spécialisés, matériel de soins de trachéotomie, colostomie, urostomie, néphrostomie et drainage thoracique.

### **2) Sorties accompagnées**

Selon avis du médecin, il est possible pour le résident de sortir de la Maison pour des congés temporaires à durée déterminée. Ces sorties se feront en compagnie d'une personne qui se portera garante du bien-être du résident durant son absence de la Maison. Pour le bien-être de tous et selon avis médical, l'heure de retour sera déterminé avant la sortie mais ne devra dépasser 22h. Le respect de cette règle permet une saine gestion de la médication, un meilleur soulagement des symptômes pour le résident et la préservation du calme au sein de la Maison.

### **3) Médicaments**

La gestion de la médication doit être faite par le personnel infirmier. Toute médication sera conservée sous clé à la pharmacie de la Maison. Le personnel infirmier est responsable de toutes les ordonnances et de l'administration des médicaments. Le résident ou ses proches ont la responsabilité de l'acheminement de ceux-ci et de leur coût. Des arrangements doivent être fait avec la pharmacie externe pour le paiement des médicaments.

### **4) Effets personnels**

La Maison La Cinquième Saison devient le lieu de résidence du patient, il devient un résident. Pour son bien-être et son confort nous invitons les proches à lui apporter des articles personnels pour sa toilette, ainsi que les objets (couverture, oreiller, objets de piété, ordinateur, photos qui lui tiennent à cœur) dans la mesure où les objets n'encombrent pas la chambre et ne nuisent pas aux soins.

Les photos devront être fixées sur les tableaux prévus à cet effet, aucun ruban adhésif et aucun clou ne sera accepté, en cas de doute vérifiez avec la coordonnatrice des soins ou la direction générale.

Lors du départ du résident nous demandons aux proches de récupérer les effets personnels de leur proche dans les meilleurs délais. Une vérification de la feuille d'inventaire sera faite avec la famille. Après 30 jours la Maison devra se départir des effets. Certains articles peuvent être laissés en cadeau à la Maison, un document peut être rempli à cet effet.

Le résident s'engage à ne pas conduire de véhicule motorisé (automobile, scooter, moto) durant son séjour à la Maison. L'usage d'un quadriporteur pourrait être permis **à l'intérieur de la Maison** après évaluation médicale.

### **5) Accompagnateurs (famille et/ou proche)**

Les proches sont invités à s'impliquer dans les soins apportés au résident. Le personnel saura vous guider au besoin.

La présence des proches n'est pas limitée à un horaire fixe. Les visiteurs peuvent être présents le jour et la nuit selon leur convenance, aussi longtemps que leur présence ne nuit pas aux soins et ne dérange pas les autres résidents. Le nombre de personnes présentes pourrait être restreint à la demande du résident ou de sa famille ou pour assurer le bien-être des résidents.

Dans la chambre, un fauteuil qui se transforme en futon est mis à la disposition des proches. Pour les visiteurs, la Maison dispose de 2 chambres qui sont réservées aux familles et qui peuvent être louées à peu de frais. La chambre louée doit être libérée pour 11 heures le lendemain. Le respect des résidents et de leur quiétude devra être protégé en tout temps.

Les enfants pourront se divertir dans l'air de jeux au salon de l'entrée, sous la supervision d'un adulte de la famille.

### **6) Changement d'adresse**

Nous demandons aux résidents et aux familles de **ne pas effectuer de changement d'adresse vers la Maison La Cinquième Saison**. Il est recommandé d'établir un changement d'adresse vers un proche qui peut être responsable de votre courrier.

### **7) Politique du tabac et dérivés**

La Maison est un lieu non-fumeur. Le résident accompagné peut fumer sur le balcon extérieur s'il ne dérange pas un autre résident. Pour les visiteurs nous demandons de respecter le périmètre de 9 mètres de la Maison. Les mêmes règlements s'appliquent pour le vapoteur, tant pour le résident que les visiteurs.

## **AUTRES SERVICES**

### **Téléphone**

Les appels interurbains doivent être effectués avec une carte d'appel ou un cellulaire.